Question jurassienne - et romande

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 820

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 820 22 mai 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 40 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

820

Question jurassienne — et romande

Les minoritaires n'ont pas la vie facile, c'est bien connu. Ils (elles aussi bien sûr) doivent toujours parler un peu plus fort pour passer le seuil de perception, et surtout fournir des efforts suproportionnels pour se mettre à niveau.
Et cette lutte ne s'achève pas avec l'inscription d'un droit à l'existence dans une charte fondamentale. L'identité d'une minorité et le respect de ses droits ne font pas l'objet d'une reconnaissance définitive, mais d'une continuelle reconquête, jour après jour, au cas par cas. Les Jurassiens bernois en savent quelque chose, et par extension les Romands.

Par delà les circonstances personnelles, le résultat du second tour des élections au Conseil d'Etat bernois a de quoi faire réfléchir. Soit le cas d'une population francophone minoritaire dans le «grand vieux canton», à laquelle revient de droit un siège au gouvernement. Fort bien: la condition culturelle particulière de 5,7% des habitants du canton vaut bien une surreprésentation au Conseil exécutif (un sur neuf, soit 11,1%). Mais l'élection a lieu au suffrage universel, avec près de 95% de citoyens germanophones. On sait désormais — non plus en théorie mais pour l'avoir vécu — l'effet de cette impitoyable arithmétique.
Dans sa banalité, cette constatation est riche d'enseignements: même garantie par une disposition constitutionnelle, l'existence d'une minorité demeure précaire; et cela pas seulement quand la majorité démocratique vient rappeler le poids du nombre (à propos, que pense-t-on désormais dans le Jura de l'élection du Conseil fédéral par le peuple?).
En toute circonstance, une minorité doit se battre, et d'abord contre les illusions — en forme de concessions — offertes par la majorité. Quoi de plus sûr — et de plus dangereusement démobilisateur — qu'une garantie constitutionnelle? Et comment oser faire un procès d'intention au souverain en le suspectant d'édicter une disposition d'application si délicate qu'elle pourrait en devenir hasardeuse? Intention ou pas, la réalité parle un langage clair, que les Jurassiens bernois, et avec eux tous les Romands auraient intérêt à entendre: les relations humaines restent toujours des rapports de forces, même entre populations réunies au sein d'une communauté nationale à laquelle elles se sentent sincèrement attachées. Quand les forces sont inégales en termes numériques, il faut les corriger par la loi, — et par l'effort. Car une force n'est pas seulement fonction du nombre, mais aussi de l'énergie investie, c'est-à-dire de l'idée, de l'esprit d'entreprendre, de la capacité d'engagement, de la persévérance, bref de la vitalité de la collectivité concernée.

A cet égard, les coups de reins donnés par les Soleurois ou les Neuchâtelois pour sortir de la crise économique montrent bien ce dont une collectivité peut s'avérer capable, pour assurer son propre salut économique. Et sans doute qu'en termes financiers, l'effort y a été moins grand que les dizaines de millions investis au Jura bernois par le canton (61 millions entre 1977 et 1985) ou au titre de la Loi sur l'investissement dans les régions de montagne (67 millions entre 1981 et 1985).
C'est que l'effort par lequel une communauté exprime sa vitalité ne se mesure pas seulement en unités monétaires, ni en termes d'investissements, même s'il s'agit là de valeurs relativement faciles à quantifier.
Il y a aussi les efforts consentis pour affirmer une région linguistique, une identité culturelle, face à une autre, majoritaire. A ce niveau, les Jurassiens bernois n'ont pas failli seuls. Ils ont au pire tiré

(SUITE AU VERSO)

(SUITE DE L'ÉDITO)

argument de la passivité du reste de la Romandie, échelon naturel — mais inexistant — de la défense linguistique et de l'affirmation culturelle.
Au total, le second tour des élections au Conseil d'Etat bernois n'a pas seulement posé la seconde question jurassienne, qui se règlera tôt ou tard comme la précédente, entre (parties de) cantons concernés. Il a aussi remis en lumière le problème romand: celui d'une région qui ne vit pas son appartenance linguistique et culturelle commune, et dans laquelle on pratique avec plus ou moins de réussite le sauve-qui-peut cantonal dans le domaine socio-économique.
Dans ces conditions, la Romandie peut au mieux espérer échapper à la germanisation que vit le Jura bernois. Mais on doit craindre que la générosité de la majorité suisse alémanique n'aille pas jusqu'à nous épargner de parler bientôt «swiss», qui est déjà, ne l'oublions pas, la langue du business.

Y. J.

LOI SUR L'ASILE

Non au référendum

Les bons sentiments ne sont pas toujours garants d'une politique efficace. En recommandant à son prochain congrès de s'associer au référendum contre la révision de la loi sur l'asile, la direction du PSS confirme l'adage.

On peut comprendre l'intention. Face aux manifestations de repli, de fermeture et même parfois de haine qui se sont fait jour à l'encontre des candidats à l'asile, il est temps de réagir et de manifester bien haut les sentiments de solidarité et d'accueil partagés par une partie de la population. Mais que vaut l'intention si les moyens ne sont pas à la hauteur, pire, si la stratégie choisie dessert les buts qu'elle prétend défendre? Soutenue par les partis bourgeois et l'Action nationale, la loi révisée trouvera l'appui et des citoyens soucieux de faire cesser l'afflux de réfugiés et de ceux qui, de bonne foi, estiment que la procédure devait être adaptée pour faire face à une réalité nouvelle. Un projet qui, en bonne logique, est assuré d'une confortable majorité. Un succès qui ne peut qu'affermir la respectabilité de l'Action nationale, non plus isolée dans une revendication extrême, mais alliée des partis bourgeois pour faire triompher une solution «raisonnable». Un succès qui, surtout s'il est massif, légitimera les applicateurs fédéraux et cantonaux dans leur interprétation restrictive de la loi. Est-ce vraiment là ce qu'attendent les socialistes de ce combat référendaire?

Nous l'avons déjà dit: dans le domaine de l'asile le principal enjeu réside dans la manière dont sont appliquées quotidiennement les règles de droit. Or la révision adoptée par les Chambres ne constitue pas une orientation radicalement nouvelle de la loi; elle a surtout pour but de répondre à cette partie inquiète de la population et de manifester que les autorités sont conscientes du problème. Une révision somme toute avant tout symbolique. Dès lors, porter le combat sur ce terrain, c'est prendre le risque d'alimenter le symbole, de lui donner consistance. L'Action nationale en tout cas ne se privera pas de faire fructifier «sa» victoire dans ce sens.
L'alternative n'a certes pas l'allure et le panache du face à face référendaire. Mais à terme elle a plus de chances d'être bénéfique pour les premiers intéressés, les candidats à l'asile, et motivante pour les militants qui s'engagent en faveur d'une politique d'asile plus humaine. Déjà des organisations, des groupes, des familles ont compris que la prise en charge personnelle des réfugiés, l'accompagnement dans le dédale administratif étaient la meilleure défense face à la détresse humaine et à l'arbitraire dont souffrent les nouveaux migrants. Actuellement le combat frontal et idéologique ne peut qu'être stérile et contre-productif; le temps est à la résistance et à l'engagement concret. L'intelligence politique, c'est plus que se faire plaisir à bon compte.

L'esprit vengeur de Managua

L'«action bananes du Nicaragua» s'est donc déroulée en mars dernier.
Un après-midi, lors de la reprise des délibérations au Conseil national, les parlementaires trouvèrent sur leur pupitre une jolie banane accompagnée d'une lettre. Cette dernière expliquait le sens de l'action et mettait en évidence les déséquilibres qu'il serait souhaitable de réduire par l'abolition de circuits commerciaux qui servent plus nos intérêts que ceux des producteurs. Elle était signée de Leni Robert. Pour Geneviève Aubry, qui roule plutôt pour Outspan, devoir accepter que l'on place ainsi de la marchandise marquée du sceau de Moscou et emballée dans un texte tiers-mondiste au sein du temple de la démocratie c'en était trop.
Sus à la suborneuse!
Et la voilà, outrée jusqu'à la pourpre, flanquée de son homme-lige de la verte Gruyère et d'un féal voisin qui fond littéralement sur sa collègue bernoise toute ferraille dehors.
L'altercation fur courte et sèche. Les gardes se bornèrent à quelques mots, leur stature parlant pour eux. Les colis rendus à leur expéditrice, la petite cohorte regagnait, allégée et soulagée, l'aile ouest de l'hémicycle et se rasseyait.
Leni Robert, d'abord un peu abasourdie, se remit après quelques instants et esquissa un sourire; elle mangea la banane et garda la peau... jusqu'au 11 mai dernier.